



Séance du 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Valérie RUBEAUX, Y. CAIRON, Natacha BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Jean-Marie POUWELS

Pouvoirs :

Annick GAT à Pascale VERHNES
Dominique Maire à Marc MUSCAT
Patrick POUDEVIGNE à Jean-Marie POUWELS
Gilbert CHAZAL à Yves CAIRON
Patrice RUBEAUX à Dominique ANCEY

Absent excusé : Lydie AMEVET

Date de convocation : 12 mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 13

POUVOIR : 5

Secrétaire de séance : Pascale VERHNES

DEL 24-2023 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DU GAZ AVEC LE GRAND AVIGNON

La commune avait validé la participation au groupement de commande en 2021 pour la fourniture et l'acheminement du gaz.

Le marché arrive à son terme fin d'année 2023. Le Grand Avignon propose de relancer un groupement de commande. Monsieur le Maire propose d'y adhérer pour la fourniture et l'acheminement du gaz.

Le coordonnateur du groupement sera le président du Grand Avignon

Monsieur le Maire propose de rejoindre ce groupement de commande pour ce qui concerne le gaz.

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commande



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 084-218400554-20230517-242023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

DEL 24-2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Pour le maire empêché,
L'Adjoint

Secrétaire de séance
Pascale VERHNES

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



D. ANCEY

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*

DEL 2023